

La Nouvelle Revue de Presse

NRP Juin 2014, n°22



DOSSIER

« MAGHREB : Quels droits pour quelles femmes »

OUVERTURE ÉCONOMIQUE, GENRE
ET EMPLOI DES FEMMES EN ALGÉRIE

Hedir Mouloud

Maroc : un violeur ne pourra plus
épouser sa victime pour échapper à la prison

Culture

PARUTION / DJAOUT ET LES ARTS PLASTIQUES

Metteur en signes

WALID BOUCHAKOUR

Mémoire

LUCETTE

M. Benchicou

مجتمعات المغرب
التي تتغير

Sommaire

N° 22, Juin 2014

Dossier

« MAGHREB : Quels droits pour quelles femmes »

OUVERTURE ÉCONOMIQUE, GENRE ET EMPLOI DES FEMMES
EN ALGÉRIE, *Hedir Mouloud*, p.4-5

Oui, l'Islam est compatible avec le féminisme, p.6

«Le code comme le droit musulman sont des œuvres humaines
qui peuvent être réadaptées», *Nadia Ait Zai*, p.7

Femmes au travail : Cadres mais pas responsables !, *A.B.*, p.8

Les tensions autour de la condition féminine en Tunisie,
Samia Ammar, p.8-9

Maroc : un violeur ne pourra plus épouser sa victime pour
échapper à la prison, p.10

Près de 40.000 mineures sont mariées chaque année au
Maroc, p.10

Culture/Médias

PARUTION / DJAOUT ET LES ARTS PLASTIQUES

Metteur en signes

WALID BOUCHAKOUR, p.11-12

COLLOQUE NATIONAL À LAGHOUE SUR LA LITTÉRATURE
FÉMININE D'EXPRESSION FRANÇAISE:

Une écriture dérangeante ?, *Arezki BOUHAMAM*, p.12

Mémoire

JUSTE ALGÉRIENNE. COMME UNE TISSURE

Une trajectoire remarquable

SARA KHARFI, p.13

LUCETTE, M. Benchicou, p.14

Bibliographie, p.15

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

nrpresse@yahoo.fr

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

CENTRE DE DOCUMENTATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 • Courriel: nrpresse@yahoo.fr

Site web: www.cdesoran.org



Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Fatima-Zohra ABDLILAH, Ghalem DOUAR,
Lama TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mokhtar MEFTAH, Samir REBIAI

« MAGHREB : Quels droits pour quelles femmes »

Editorial



Est-ce que le principe universel des lois est parvenu à développer la situation de la femme arabe et plus précisément de la femme maghrébine ?

La question de la femme préoccupe d'abord la femme elle-même et ensuite l'Etat et les acteurs de la société civile. Les sociétés occidentales ont pu protéger la femme des différents délits commis contre elle tel que la violence, et lui ont permis d'accéder aux différents domaines sociétaux. Elle a aussi obtenu des droits qui étaient monopolisés totalement par l'homme dans les postes de responsabilité politique. Si la femme occidentale a réalisé une progression remarquable, la femme maghrébine est à la recherche d'un statut qui lui assure une vie correspondante à ses aspirations comme un individu vivant dans la société.

Au cours de cette dernière décennie la situation des femmes maghrébines a connu des changements permanents et profonds; les différents gouvernements algériens, tunisiens et marocains ont tenté de réformer leur code de la famille, mais n'y sont pas parvenus. Maintes questions nous ont poussés à proposer le sujet de la femme maghrébine et surtout l'inadaptation des lois universelles sur une société maghrébine, arabo-musulmane. L'Algérie en tant que pays arabo-musulman doit créer des lois qui se conforment avec la nature et les traditions de ce pays, et les développer parallèlement avec les avancées juridiques.

Les articles choisis pour ce dossier donneront à nos lecteurs la possibilité d'apercevoir les problèmes de la femme sur plusieurs facettes et de faire la comparaison entre les trois pays.

En Algérie, l'accession des femmes à des postes dits intéressants dans les partis politiques et l'administration fait encore débat car elle est toujours privée de rejoindre ce statut. Le problème réside dans la culture de l'algérien qui n'accepte pas encore la femme leader.

Quant à la Tunisie, le fameux drame de l'égalité entre l'homme et la femme est le point de conflit opposant les « extrémistes islamistes » et les « extrémistes laïcs », en dépit du fait que la nouvelle constitution a attribué à la femme les mêmes droits que l'homme.

Au Maroc, la femme subit des malaises plus qu'au passé, le viol fait contre elle, a entraîné les autorités à adopter une loi interdisant le mariage du violeur à sa violée ; le mariage des mineurs persistent dans les zones rurales, les parents veulent marier leurs petites filles pour qu'elles ne commettent pas des pratiques « honteuses » et qu'elles échappent au célibat.

Néanmoins, la femme maghrébine reste toujours tiraillée entre les idéologies conservatrices et modernistes, et c'est cette polémique qui aggrave de plus en plus la cause de la femme. Il faut mener des études dans tous les branches scientifiques intéressant les femmes, dans toutes les couches sociales. A la fin nous voulons interpellier nos lecteurs et en particulier les femmes : comment peut-on redonner à la femme sa vraie place dans la société maghrébine ? Est ce que les lois appliquées concernant la femme au Maghreb vont garantir sa situation dans le futur ?

OUVERTURE ÉCONOMIQUE, GENRE ET EMPLOI DES FEMMES EN ALGÉRIE



HEDIR Mouloud
Expert économiste
en commerce extérieur
Diplômé de l'ENA

Aborder la question du lien entre libéralisation économique et commerciale et genre, dans le contexte algérien, est loin d'être évident. La libéralisation de l'économie algérienne, dont l'avènement a pourtant suivi l'échec retentissant d'une forme sommaire et incohérente de gestion économique qui confondait planification et ukases administratifs, reste pourtant fortement marquée, à ce jour encore, par le fait qu'elle a été, dans l'esprit des algériens, imposée dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel, par les institutions financières internationales.

Pour la question du genre, la problématique est relativement nouvelle à travers le monde, elle est souvent mal comprise et suscite généralement la controverse, y compris dans les sociétés les plus développées. Malgré cela, et même en Algérie, où la place de la femme donne lieu à des débats souvent très vifs et où l'argumentation peut revêtir quelquefois des aspects caricaturaux, il ne paraît pas plus mal qu'une telle perspective puisse être abordée, ne serait-ce que pour éclairer les esprits et pour mieux percevoir, loin des clichés simplificateurs, la nature réelle des problèmes qui peuvent agiter notre société.

Dans ces conditions, tenter d'établir un lien paraît d'autant plus malaisé que les deux thèmes peuvent paraître à priori

complètement disjoints. L'objet essentiel de cette courte contribution est de montrer qu'il n'est rien l'avantage qu'il y a à ouvrir un tel champ d'investigation, apparaît immense sitôt que l'on dépasse les premiers à priori et que l'on commence à en mesurer les enjeux. On mesure vite à quel point aborder le rôle et la place de la femme dans l'espace économique est d'une importance majeure, non seulement parce que des changements importants y sont à l'œuvre, mais aussi parce qu'il devient possible de s'appuyer sur des repères objectifs et mesurables, bien loin des querelles à caractère doctrinal, religieux ou idéologique.

Le choix de focaliser sur une optique telle que celle de l'emploi des femmes en Algérie s'impose alors de lui-même, puisqu'il s'agit sans aucun doute d'un des aspects sans conteste les mieux documentés au stade actuel et celui, bien sûr, qui revêt une importance tout à fait significative aux yeux du citoyen comme de l'analyste économique. Comme on pourra s'en rendre compte, même si elles restent encore largement perfectibles, les données

algérienne, mais également sur l'efficacité des politiques publiques et leur réel impact économique et social.

- Mieux comprendre la problématique du genre dans le champ économique : A la base, ce concept de genre fait référence à « l'ensemble des caractéristiques associées aux hommes et aux femmes dans une société et dans un contexte historique donné qui mettent l'accent sur les rôles sociaux qui sont appris à travers le processus de socialisation et qui changent selon les lieux et les époques ». Il part de l'observation générale que les hommes et les femmes tiennent des rôles et occupent des places différentes dans la société, ce qui, en soi, n'est ni positif ni négatif, mais a souvent comme conséquences « de favoriser ou de restreindre les capacités d'accéder et de bénéficier des retombées du développement ». Dans la pratique, en effet, ce qui n'est qu'une répartition de tâches entre sexes finit par

TABLEAU 12 : POPULATION ACTIVE ET POPULATION INACTIVE

	Femmes	Hommes	Total	Part femmes
Occupés	1.561	8.038	9.599	16,3%
Chômage	324	739	1.063	30,5%
Population active	1.885	8.777	10.662	17,7%
Population inactive	11.344	4.657	16.001	70,9%

ONS - Enquête Emploi - Ménages 2011

chiffrées déjà disponibles rendent compte de réalités assez surprenantes et qui méritent d'être évaluées, questionnées et beaucoup mieux mises en lumière qu'elles ne le sont aujourd'hui. Tous ces aspects sont de nature à aider à jeter les bases d'un débat qui ne manque pas d'intérêt, sur la place de la femme dans la scène économique

générer des inégalités significatives dans l'accès aux bénéfices du développement économique, notamment parce que les femmes s'y retrouvent plus volontiers isolées, qu'elles ont moins accès à l'information et qu'elles exercent un contrôle plus limité sur les ressources et

sur les processus de prise de décision. L'idée essentielle qui est derrière la mise en avant de l'approche genre dans la sphère économique, c'est celle de pouvoir agir pour modifier des rôles purement sociaux et qui ne sont donc pas immuables, dans le sens de la correction des inégalités économiques et sociales auxquelles ils finissent par donner lieu.

- Le genre dans le contexte économique algérien : La perception de l'importance des questions de genre et de l'influence plus ou moins importante qu'elles peuvent jouer dans la sphère économique reste encore très faible en Algérie. Au-delà des réalités que cette dimension genre peut

Il ne s'agit pas foncièrement d'un désintérêt porté au sort des hommes et des femmes en tant que catégories particulières; même quand des statistiques sur le genre sont disponibles, les commentaires ne font que les survoler, l'analyse implicite étant que les rapports économiques et sociaux hommes-femmes sont parfaitement solubles à l'intérieur des rapports économiques et sociaux, considérés de manière générale.

L'idée que le développement économique pourrait affecter hommes et femmes de manière différenciée reste encore très peu ou pas du tout appréhendée. On peut sans doute inférer ici que, dans la

Beaucoup, sans doute, parmi les éléments ponctuels qui ressortent de cette réflexion concernant notamment la place actuelle des femmes au sein de la société algérienne peuvent apparaître comme relativement connus pour certains, discutables pour d'autres ou même relevant d'interprétations biaisées, sinon encore mal documentées, pour d'autres.

Il est donc difficile, à coup sûr, d'en tirer des conclusions satisfaisantes. Néanmoins, on peut déjà considérer que l'approche qui est celle de l'analyse - genre de phénomènes économiques importants comme celui de la libéralisation économique dans les pays en développement, est d'une importance certaine, dans la mesure où elle amène, notamment, à s'interroger sur la finalité des politiques économiques vues du point de vue des hommes et des femmes auxquels elles sont censés s'adresser.

Pour revenir au cas algérien, il n'y a pas de doute qu'il s'agit là d'un véritable talon d'Achille de nos politiques publiques, depuis de longues années. Le cas examiné ici, à savoir celui des données touchant à l'emploi féminin, montre d'abord que nous avons, là, affaire à un problème social de grande ampleur qui, indépendamment de l'appréciation que l'on peut en avoir, mérite de remonter dans les priorités du débat économique et social national. Il montre également dans quel sens devraient être, à l'avenir, ajustées et orientées les politiques publiques en Algérie : quelle efficacité peuvent avoir, en effet, de telles politiques si elles ont pour effet, en bout de course, d'ignorer une bonne moitié des personnes auxquelles elles sont adressées ?

TABLEAU 2 : TAUX D'OCCUPATION ET TAUX D'ACTIVITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES ÉVOLUTION 2001 À 2011

Années	Taux d'Occupés TOTAL	Taux d'Occupés FEMMES	Taux d'Occupés HOMMES	Taux d'Activité TOTAL	Taux d'Activité FEMMES	Taux d'Activité HOMMES
2001	20,17	5,67	34,96	40,98	12,37	69,34
2003	20,99	5,8	36,5	39,81	11,45	67,8
2004	24,09	8,31	40,21	42,1	14,9	69,1
2005	24,45	10,47	42,19	41	12,4	69,2
2006	26,49	8,85	44,5	42,5	14,8	69,9
2007	25,07	7,82	42,96	40,9	13,6	67,8
2008	26,44	8,16	45,13	41,7	14,1	69
2009	26,86	8,11	46,06	41,4	13,9	68,7
2010	27,06	8,1	46,48	nd	nd	nd
2011	26,14	8,43	44,19	40	14,2	65,3

Source : ONS - Enquêtes Emploi des Ménages et BDSS-SEPS

recouvrer, qu'elle soit du reste positive ou négative, il s'agit là du constat sans doute le plus significatif. Autant les politiques économiques publiques, de toute nature et dans les secteurs, sont généralement documentées, évaluées et commentées (assez souvent de manière véhémente) sur leurs contenus, leurs orientations ou la qualité de leurs résultats, autant le lien qui pourrait être établi entre ces politiques et leurs conséquences différenciées sur les hommes et les femmes, sur les difficultés ou les discriminations particulières qui peuvent affecter ces dernières, de même que sur les conséquences sociales que cela pourrait révéler, ne fait pas l'objet d'attention.

perspective qui est celle de l'ensemble des approches.

Emploi féminin : une dynamique intéressante, mais des retards encore considérables

A ce sujet, il faut sans doute commencer par souligner la mise en place, au niveau du gouvernement, d'une base de données sexo-spécifique qui a commencé à rassembler tout un ensemble d'informations statistiques jusque-là disséminées, concernant différents aspects touchant au statut des femmes, qu'il s'agisse d'emploi, d'éducation, d'accès aux soins ou à différents programmes d'aides mis en place par les pouvoirs publics.

Oui, l'Islam est compatible avec le féminisme

Féminisme...islamique ? Un oxymore, pour beaucoup, deux mots a priori totalement contradictoires quand ils sont mis côte à côte. Pourtant, le mouvement existe et il est relativement ancien, qui plus est. L'instar de ce qui se passe dans les autres monothéismes – ces femmes qui réclament le droit d'être ordonnées prêtres ou de devenir rabbins – l'Islam est lui aussi traversé par des mouvements de réinterprétation du texte coranique pour en donner une interprétation plus favorable aux femmes. Et à l'intérieur des féminismes islamiques, Stéphanie Latte Abdallah, enseignante à l'Institut français du Proche-Orient, distingue trois courants distincts, certains plus intellectuels, d'autres plus militants.

Contrairement aux féminismes occidentaux, « séculiers », les féminismes islamiques ne sont pas des mouvements sociaux arrimés à un mouvement de libération des femmes dans la société. Les féministes islamistes pensent pouvoir atteindre l'égalité homme-femme via l'exégèse religieuse, l'« *ijtihad* », l'effort d'interprétation, qui occupe une place importante dans la tradition islamique. Une manière pour les femmes de s'approprier à leur tour l'Islam – chose qui n'est possible qu'avec une certaine démocratisation de l'interprétation. En 1987, la Marocaine Fatima Mernissi jette un pavé dans la mare avec son ouvrage *Le harem politique*, dans lequel elle critique la véracité de certains hadiths, les « *dits* » du Prophète, parfois sujets à caution. Pourquoi, se demande-t-elle, certains d'entre eux, d'un sexisme manifeste, ont-ils été conservés et d'autres, d'un avis plus nuancé, complètement oubliés ? La décennie suivante va voir émerger le premier courant du féminisme islamique. A partir des années 1990, les militantes adoptent une posture radicale et réclament la lecture du Coran « *dans son esprit et pas dans sa lettre* ». Les textes, estiment-elles, doivent être historicisés, remis dans leur contexte.

Femmes et esclaves : même combat

Ce premier mouvement est le fait de femmes pieuses qui veulent rendre les textes égalitaires. Figure centrale de ce courant, celui des « *militantes féministes croyantes* », Amina Wadud, pilier de l'Islam américain. ImamE, professeure d'études islamiques à la Virginia Commonwealth University, elle fait partie du mouvement dit « *pro-foi* » (« *pro-faith* »). Cette convertie afro-américaine s'est d'abord tournée après sa conversion vers une vision très rigoriste de l'Islam. A la fin des années 80, elle se rapproche de l'association indonésienne Sisters in Islam, la première organisation de féministes musulmanes. Elle publiera en 2005 *Inside the Gender Jihad* (littéralement « *à l'intérieur du jihad de genre* »), son ouvrage le

plus radical. Amina Wadud réfute certains passages du Coran, pointe des problèmes de traduction, réclame une remise en contexte, rejette un verset sexiste s'il lui paraît en contradiction avec la posture moderne de l'Islam. En 2005, elle brise un tabou et mène une prière mixte dans une mosquée de New York. Elle n'est pas seule dans sa démarche cependant : des associations similaires, qui militent pour un islam « *inclusif* », sont déjà apparues en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique du Sud. En



France, une association, Homosexuel(le)s musulman(e)s de France (HM2F), a mené en novembre 2012 la première prière « *inclusive* » et mixte ouverte aux homosexuels. HM2F est animée par Ludovic-Mohamed Zahed, homosexuel et ex-salafiste, auteur de l'essai autobiographique *Le Coran et la chair*.

S'appuyant sur le rôle que les femmes ont tenu dans les mosquées en Arabie saoudite au 7^e siècle, Amina Wadud prend pour témoin l'exemplarité de la vie du Prophète et l'égalité qui régnait dans sa maison. Le Coran, rappelle-t-elle, reconnaît les femmes dans leur diversité. Il s'adresse à elles au pluriel, comme pour les hommes. Elle rejette par conséquent « *l'essentialisation* » du féminin, qui a justifié historiquement un traitement différencié – et à terme a aussi justifié les violences conjugales, via un verset qui autorise explicitement les hommes à frapper

leur femme. Ce passage est rejeté par les féministes islamiques car il entre en contradiction avec la vision égalitaire qu'elle dégage du texte saint. Elle fait pour cela un parallèle avec l'esclavage, cité dans le Coran mais aboli depuis.

L'Islam n'est pas la religion du Prophète

Mais souvent, ce féminisme islamique naît dans « *l'Islam périphérique* », dans les pays à majorité chiite, au sein de la diaspora musulmane en Occident, ou dans des zones du globe telles que l'Indonésie. Dans ce dernier pays, les femmes ont la possibilité de devenir imames – ce qui leur est en partie contesté par les oulémas – et même d'accéder à la fonction de mufti, le représentant des musulmans à l'échelle d'un pays. Mais à l'exception du Liban et de l'Égypte qui ont vu leurs « *préceuses* » apparaître bien avant les années 1990, le féminisme islamique est quasi absent des pays arabes, pourtant le centre névralgique de l'Islam. Car les féministes islamiques s'inscrivent dans la continuité du réformisme musulman de la fin du 19^e siècle. A cette époque, des voix s'élèvent, qui remettent en cause l'existence des écoles juridiques et proposent de revenir au texte fondateur pour moderniser le religieux en ouvrant la réflexion à tous les champs de pensée : sociologie, philosophie... Au fil du temps, le féminisme islamique va irriguer tous les courants, du plus conservateur – le wahhabisme saoudien – aux Frères musulmans, ceux qui ont le plus capté cet héritage, au point de créer leur dérivé, les « *Sœurs musulmanes* ».

«Le code comme le droit musulman sont des œuvres humaines qui peuvent être réadaptées»

-En tant que juriste, vous avez eu à analyser le contenu du code de la famille avant son amendement en 2005. Est-il aussi inique que certains le pensent ?

Lorsque j'ai eu à analyser le texte de 1984 relatif au droit de la famille, je n'y ai vu que des contradictions avec les dispositions constitutionnelles affirmant les valeurs d'égalité et de non-discrimination. L'Algérienne, citoyenne dans la sphère publique agissant en son nom propre, disparaissait dans la sphère privée pour n'être que l'ombre d'elle-même. Le code de la famille a été une loi qui nie à la femme algérienne son individualité, sa reconnaissance en tant que sujet de droit. Le législateur, lui a conçu une place dans la famille la faisant passer de la tutelle du père à celle du mari... N'étant pas maîtresse de sa destinée, l'Algérienne ne l'est pas non plus de ses enfants. Bien qu'étant celle qui les élève, les éduque, les soigne, car ce rôle lui a été attribué, elle n'en est pas responsable juridiquement : la tutelle est exercée par le père. Elle ne peut pas gérer son enfant ni décider de quoi que soit pour lui. Quoi de plus inique qu'un texte de loi qui n'accorde aucune place à la femme dans la famille, sinon que celle de subir une injustice qui souvent se transforme en violence ? Les statistiques ont démontré que 75% des femmes sont violentées par leur mari. La hiérarchisation des sexes véhiculée par le code de la famille est source de violence.

-Pensez-vous que les amendements de 2005 ont mis un terme à la situation de non-droit consacrée par ce texte ?

Les amendements de 2005 ont essayé de restructurer l'architecture familiale. L'égalité entre les époux dans la gestion familiale a remplacé la hiérarchisation des sexes. La soumission de la femme à l'époux

Nadia Ait Zai est juriste et directrice du Centre d'information pour les droits des enfants et des femmes (Cidef).



a été supprimée, le devoir d'obéissance de l'épouse et la notion de chef de famille ont été abrogés. Le rôle du tuteur a changé, bien qu'il soit encore présent dans la conclusion du mariage. Ce n'est pas lui qui conclut l'acte, ce sont les deux époux par l'échange de consentement. D'autres changements non moins importants ont été apportés. L'âge du mariage a été aligné sur la capacité civile : 19 ans pour l'homme et la femme. Il a été introduit, dans les conditions au mariage, la présentation d'un certificat prénuptial qui doit attester de la bonne santé ou des maladies du couple.

Mais il est dommage de constater que dans beaucoup de localités et villes d'Algérie, ce document s'est transformé en certificat de virginité, ce qui est une violation de la loi. Les préposés à l'état civil (un service public) ne doivent pas céder aux mœurs ou aux agissements des familles en acceptant ce document ou en l'exigeant. Nous avons déjà dénoncé ces agissements en 1996, mais cela perdure. Le législateur a tenu compte des problèmes rencontrés par les femmes divorcées lors de l'exercice de la garde et particulièrement de la tutelle sur les enfants. La tutelle est exercée

par le père en cours de mariage ; lorsque la rupture du lien conjugal intervient, la tutelle est exercée par celui ou celle qui a la garde des enfants. C'est souvent la femme qui bénéficie de la tutelle sur les enfants, c'est une grande avancée. Le père a, en contrepartie, un droit de visite. Par contre, la femme divorcée qui se remarie perd la garde de ses enfants. Beaucoup de dispositions sont encore à revoir. Des dispositions qui ne sont aucunement adaptées à notre siècle.

-Est-il plus juste d'abroger toutes les dispositions du code ou d'en amender celles jugées non conformes au principe d'égalité entre hommes et femmes consacrées par la Constitution ?

L'essentiel est d'avoir fait admettre que le code n'est pas sacré, comme ne l'est pas non plus le droit musulman. Ce sont des œuvres humaines, susceptibles d'être modifiées ou abrogées... Il faut que le code de la famille s'adapte au temps actuel. Plus d'égalité, plus de justice dans les relations entre membres d'une même famille... Les valeurs constitutionnelles d'égalité et de non-discrimination doivent en être les fondements. Les règles du droit musulman peuvent évoluer dans ce sens, pour peu que la volonté politique le veuille. Cela n'est pas interdit. L'interprétation, ou ijtihad, est un outil pouvant mener à l'égalité.

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

09 Juin 2014

Femmes au travail

Cadres mais pas responsables !

A.B.

La femme algérienne a, depuis l'Indépendance, parcouru un long chemin semé d'embûches certes, mais couronné de beaucoup de succès et de satisfactions. Le hic, c'est ce paradoxe qui fait qu'aujourd'hui encore le taux des femmes instruites qui travaillent est plus élevé que celui des hommes, alors que ces derniers restent plus nombreux à occuper les postes de responsabilité.

Pour preuve, le nombre de femmes qui travaillent a plus que doublé pour atteindre 17,5% en 2013. L'accès aux postes de responsabilité et de décision reste aujourd'hui, le seul bémol, dans l'emploi de la gent féminine. Le taux ne dépasse pas en effet les 9%.

Une scolarisation massive des filles, un recul de l'analphabétisme et les mutations socio-économiques que connaît le pays, sont autant de facteurs qui concourent à une redynamisation du marché de l'emploi en général et l'activité féminine en particulier, selon la directrice de la population et de l'emploi auprès de l'Office national des statistiques (ONS). L'effectif des femmes occupées a été multiplié par 10 en l'espace de 36 ans (1977-2013). La part de l'emploi féminin sur l'emploi total a plus que doublé passant de 7,6% en 1977 à 17,6% en 2013, alors qu'au lendemain de l'indépendance, ce taux ne représentait que 5,2%, précise Mme Lakehal. La population occupée est estimée à 10 788 000 personnes, soit un taux d'occupation de 28%. Les femmes constituent 1 904 000 occupées, atteignant ainsi 17,6% de la population occupée totale. Le taux d'emploi (rapport population occupée à la population âgée de 15 ans et plus) est de 39% au niveau national, 63,7% chez les hommes et 13,9% chez les femmes. Le niveau d'instruction universitaire constitue pour la femme le garant pour accéder au marché de l'emploi. Les données fournies par l'ONS montrent, pour leur part, que le taux des femmes instruites occupées est plus élevé que celui enregistré chez les hommes. On apprend, ainsi que 40,3% ont un niveau universitaire et 25% un niveau secondaire, contre 11% et 21,1% chez les hommes. Ces données statistiques confirment l'évolution de l'intégration de la femme dans le



monde du travail et sa présence dans le monde de l'emploi, représentant 19% de la population active totale en 2013. Ainsi, la population active a été estimée à près de 11 964 000 personnes dont près de 2,27 millions sont des femmes, soit 19% de la population active totale en 2013, précise encore Mme Lakehal.

Paradoxalement, sur ce taux d'activité économique féminin peu de femmes accèdent aux : les femmes directrices, cadres de direction postes de responsabilité et gérantes ne constituent que 9% de l'ensemble de cette catégorie, selon l'ONS. L'Office a relevé également que la gent féminine est plus touchée par le chômage, puisque son taux a atteint 29,1% en 2013, alors que la moyenne nationale était de 9,8%. L'absorption de cette demande massive de travail féminin, sous le double effet de l'accroissement démographique et de l'amélioration du niveau d'instruction, impose, selon Mme Lakehal, un débat sur l'adéquation entre la formation universitaire et l'offre de l'emploi.

08 Mars 2014

InfoSoir
Qualité assurée d'information

Les tensions autour de la condition féminine en Tunisie

Pour expliquer la position et le combat des femmes tunisiennes dans ce processus mouvant de la révolution de janvier 2011, il est nécessaire de faire quelques rappels socio-historiques. Il est de notoriété publique que la Tunisie a toujours été à l'avant-garde des pays arabes et musulmans en matière des droits des femmes... Pourtant le mouvement féministe semble devoir, depuis son existence, faire un choix de modèle de société: modèle à référence religieuse valorisant tradition et appartenance arabo-musulmane ou modèle s'inspirant des valeurs universelles? La réponse est plutôt une fluctuation et interconnexion entre les deux...

Conservatisme et modernité

La femme a évolué (et évolue encore) dans deux directions qui s'affrontent, se confrontent, et parfois se complètent. Il faut distinguer en Tunisie entre tradition

et conservatisme. Si dans le milieu rural le modèle de société est plus de l'ordre du traditionnel, c'est le conservatisme qui domine dans le milieu urbain. Dans le milieu rural et semi-nomade la femme a toujours travaillé, essentiellement dans les champs. Son habit de type bédouin, la 'fouta' la 'melya' etc., était adapté à son travail. Dans les villes les femmes des notables ne travaillaient pas. Leur habit était d'influence orientale (ottomane), et quand elle sortait elle portait le 'sefséri' (voile blanc) et le 'khimar', voilette qui cachait le visage, réminiscence des harems (le harem étant la possession d'un maître, il ne se partage pas). Notons ici que le mot 'hAram' veut dire 'épouse' et 'H'ram' veut dire 'interdit' ou 'péché'. Les couches populaires urbaines, elles, souvent issues du milieu rural - servantes, femmes travaillant au marché, etc ..-

portaient également des vêtements de type urbain, mais sans se voiler le visage.

Dans les années 70, on est en présence, d'un côté d'une société, du moins en ville, où les femmes sont en jupe courte, fument et s'installent librement dans les bars et les cafés, elles sont féministes et jouissent de droits égaux avec les hommes (à peu d'exceptions) ; d'un autre côté existe une société ne se référant plus seulement au mode traditionnel mais à un mode identitaire se revendiquant de l'Islam. Avec les concessions faites aux Islamistes par le parti au pouvoir et l'autorisation de Bourguiba de la diffusion de l'islam afin de contrecarrer notamment une gauche syndicale et politique, s'est ouverte une brèche dans laquelle est née une notion identitaire panislamique vis-à-vis duquel Bourguiba a manifesté publiquement son aversion.

On voit brusquement le voile intégral (de type afghan ou iranien) apparaître, comme signe opposé au 'sefséri', connoté traditionnel. A ce propos, des scènes très célèbres des années 60 montrant Bourguiba ôtant lui-même le voile d'une femme ont été largement médiatisées. Il accompagnait le geste de ces paroles: «pourquoi te caches-tu? de quoi as-tu honte? tu es belle et libre».

Par effet d'auto défense peut-être, les femmes, ouvrières et intellectuelles, se sont de plus en plus alliées au mouvement syndical (rappelons que l'UGTT a joué et joue encore un rôle dominant). Le paradoxe est que d'une part, on a libéré la femme en la sortant d'une économie familiale et informelle et en lui donnant le statut de salariée, mais d'autre part, par le fait des concessions faites, à des fins politiques aux Islamistes on a recommencé à lui rappeler son appartenance à une société arabo-musulmane, avec toutes ses implications quant au statut de la femme...

La femme a donc petit à petit, pris une place très importante dans la vie économique, et ce dans tous les domaines (de récentes statistiques parlent d'environ 41% dans la fonction publique, de 18.000 femmes chefs d'entreprises ...), avec toutefois des discriminations sexistes, comme le travail à mi-temps imposé aux femmes ou, surtout dans les régions rurales, une rémunération inégale pour un travail égal à l'homme.

Le rôle de la femme dans la révolution 'du jasmin'

Des acquis importants, un taux de scolarisation exceptionnel dans le monde arabe, une forte participation dans la vie économique, une dynamique

associative : dans ces conditions il n'est pas étonnant que la femme fut au cœur du processus révolutionnaire qui commença en 2008 avec les problèmes du bassin minier (*), et qui aboutit au départ de Ben Ali le 14 janvier 2011.

Il est très important de noter que cette révolution de janvier 2011 fut MIXTE. Les femmes étaient sur tous les fronts; pour preuve, toutes les icônes de la révolution sont des femmes! ... De nombreux exemples témoignent du caractère combatif des femmes même dans des conditions d'intense pression : une jeune étudiante (non partisane) a défié les Salafistes qui ont remplacé le drapeau tunisien (au fronton du bâtiment de l'université de la Manouba) par leur drapeau noir. Elle osa escalader les murs en leur présence pour retirer leur fanion et remettre le drapeau national... Aujourd'hui les femmes ont dépassé leur slogan



du temps de Tahar Haddad, « Nous pour nous-mêmes », elles luttent pour LA cause féminine!

Certes, beaucoup sont aujourd'hui désabusées et amères mais si les intimidations et les sanctions infligées par les Islamistes ont réussi à effrayer certaines femmes, elles n'ont fait que raviver la combativité de beaucoup d'autres. L'expression féministe est malgré tout en train de fleurir. Les femmes sont plus que jamais convaincues de leur liberté, leur droit à la parole, à l'égalité, à la vie économique et politique, bref, de leurs droits, même les femmes analphabètes au fin fond des campagnes. Et ça, c'est le dernier acquis, un des rares bénéfiques de cette révolution dite du printemps, nageant en plein automne.

Samia Ammar

Leaders

11 Mars 2014

Maroc : un violeur ne pourra plus épouser sa victime pour échapper à la prison

Les députés marocains ont voté mercredi soir un amendement au code pénal supprimant la possibilité pour un violeur d'épouser sa victime afin d'échapper à la prison. Une victoire importante pour les droits des femmes dans le royaume.

Au Maroc, et au-delà, l'histoire tragique de la jeune Amina Filali est encore dans toutes les mémoires. Contrainte d'épouser celui qui l'avait violée, cette jeune-fille de 16 ans s'était donné la mort le 10 mars 2012. Mais la pratique qui permettait au violeur d'échapper à la prison et à la famille de la victime de sauver les apparences est désormais abolie dans la loi. Mercredi 22 janvier au soir, les députés marocains ont voté à l'unanimité des présents un amendement du code pénal supprimant un alinéa décrié de l'article 475. Une victoire pour les défenseurs des droits de l'homme et les progressistes de tous bords qui fait suite à un feu vert du gouvernement islamiste de Abdelaziz Benkirane (Parti de la justice et du développement, PJD) et un vote positif préalable à la chambre des conseillers en mars 2013. «Aujourd'hui, Amina Filali peut enfin reposer en paix. Depuis 2012, il a fallu attendre et c'est grâce à la lutte menée par les ONG et la mobilisation de certains groupes parlementaires que nous avons pu aboutir», a réagi auprès la députée du parti Authenticité et modernité (PAM), Khadija Rouissi. Mais le combat des femmes marocaines est loin d'être terminé. Fin 2012, la

ministre de la Famille, Bassima Hakkaoui, avait indiqué que six millions de femmes - sur une population totale de 34 millions d'habitants - étaient victimes de violences au Maroc, dont plus de la moitié dans le cadre conjugal. Amnesty International s'est



notamment félicité du vote des députés marocains, saluant dans un communiqué «un pas dans la bonne direction». Mais l'ONG basée à Londres a elle aussi fait valoir la nécessité d'une «stratégie globale pour protéger les femmes et les jeunes filles des violences». «C'est un pas très important, mais qui n'est pas suffisant (...), confirme Fatima Maghnaoui, responsable d'une ONG soutenant les victimes de violences. Nous appelons à une révision complète du code pénal pour les femmes», poursuit-elle. Un projet de loi devant permettre de sanctionner sévèrement leurs auteurs de violences envers les femmes fait actuellement l'objet de vifs débats

et, face aux critiques, le gouvernement a été contraint de revoir sa copie. Et mercredi, l'ONG internationale Avaaz a affirmé avoir remis au Parlement une pétition de plus d'un million de signatures exhortant les autorités à aboutir au plus vite dans ce dossier. Dix ans après l'adoption de la moudawana (code de la famille), les défenseurs des droits des femmes au Maroc peuvent s'appuyer sur la nouvelle constitution de 2011, rédigée en plein Printemps arabe, qui consacre «l'égalité des droits» et exhorte l'État à œuvrer pour la parité. Mais parmi les combats qui sont menés pour les droits des femmes figurent encore l'interdiction du mariage des mineures, permis au Maroc par le même code de la famille à la faveur de dérogations des juges. De 30 000 en 2008, le nombre de cas est passé à plus de 35 000 en 2010 et avoisine désormais les 40 000, selon des chiffres officiels et ceux d'ONG. «Il faut mettre fin aux dérogations. On pousse les jeunes filles à arrêter leur scolarité et on les pousse par la même à la précarité», a déploré Khadija Rouissi.

(Avec AFP) **JEUNE AFRIQUE**

23 Janvier 2014

Près de 40.000 mineures sont mariées chaque année au Maroc

D'après des statistiques officielles. Ces mariages précoces concernent souvent des jeunes filles âgées de moins de 15 ans, révèle Anaruz, réseau national des centres d'écoute des femmes victimes de violence.

Le phénomène est très répandu au Maroc malgré l'adoption du nouveau code de la famille (Moudawana), fixant à 18 ans l'âge légal du mariage. Toutefois le mariage de jeunes filles mineures est encore possible dans le pays, si le juge de la famille en donne l'autorisation.

La majorité des magistrats se réfèrent uniquement aux parents pour contracter ces mariages de jeunes filles mineures, dont 25% sont âgées

de 15 ans, parfois moins, lors de l'authentification du mariage, relève Anaruz.

Les hommes profitent d'une disposition du code de la famille, qui leur donne jusqu'à 5 ans pour déclarer leur mariage aux tribunaux. L'alinéa 4 de l'article 16 du code la famille (Moudawana) nous apprend que «l'action en reconnaissance de mariage est recevable pendant une période transitoire ne dépassant pas cinq ans». Plusieurs ONG de défense des droits des femmes contactées par nos soins, nous ont révélé plusieurs cas de mariage de jeunes filles âgées de moins de 12 ans dans certaines régions reculées du pays.

D'après les mêmes sources, les statistiques officielles ne reflètent pas la réalité, même si elles font état d'une hausse du nombre de mariage de mineures.

L'adoption du nouveau code de la famille n'a pas freiné cette tendance, preuve en est les statistiques officielles, selon lesquelles, le nombre de cas de mariage de mineures, est passé de 18.341 cas en 2004 à 39.000 en 2011.

bladi.net
Tere communauté virtuelle au Maroc

25 Décembre 2013

PARUTION / DJAOUT ET LES ARTS PLASTIQUES

Metteur en signes

WALID BOUCHAKOUR

Poète, romancier et journaliste, Tahar Djaout était...un fin connaisseur du monde de la peinture algérienne... Dans sa riche production de journaliste culturel..., les arts plastiques sont la discipline la mieux représentée avec la littérature. Entre son premier compte rendu d'une exposition de Martinez dans *El Mou-djahid Culturel* en 1976 et ses derniers portraits de jeunes artistes dans *Algérie Actualité* à l'aube des années 90', Djaout n'a cessé de scruter les tendances, les développements et les impasses qu'a connus la scène picturale..., tant sur les plans politique et économique que culturel de l'Algérie. L'ensemble de ces articles... a été regroupé en un beau livre édité par les éditions Kalima sous le titre *Une mémoire mise en signes (écrits sur l'art)*. Un document précieux pour l'histoire de l'art en Algérie... Les concepteurs de l'ouvrage ont opté pour un ordre thématique..., mais la préface de Hamid Nacer-Khodja et la postface de Michel Georges Bernard, ainsi que les notices biographiques des artistes cités permettent de replacer les textes dans leur contexte... Tahar Djaout a vécu l'effervescence de la peinture du signe post-Aouchem, avec ses réussites et ses limites, il a analysé la crise multifactorielle des années 80' et a porté les espoirs de renouveau de 1988. Djaout n'est certes pas un critique d'art professionnel, mais son instinct de poète et sa large culture... lui ont permis de naviguer avec assurance dans le monde des arts plastiques. Il militera pour une peinture libérée de tous les carcans, y compris celui de «l'authenticité»... et celui de l'engagement «révolutionnaire» quand il se résumait à des slogans vides de sens pour artistes en mal d'inspiration. Sur la trentaine d'articles réunis, on notera que Djaout évoque surtout les artistes qu'il aime et qu'il admire... Son exigence d'honnêteté intellectuelle... l'amèneront à multiplier les entretiens et les enquêtes sur le terrain afin de donner l'image la plus fidèle de son sujet. Deux événements balisent la période que recouvrent les articles de Djaout... : la consécration de Martinez par sa première rétros-

pective en 1976, et le décès de Mohamed Khadda en 1991... Martinez est l'artiste le mieux représenté..., avec pas moins de cinq articles..., Il apprécie ses recherches sur le patrimoine culturel et..., les libertés qu'il prend à redéfinir ses éléments dans son œuvre... Cette affinité peut... s'expliquer par l'intérêt que portait Martinez à la poésie et qui se concrétisera par plusieurs illustrations de recueils poétiques dont deux de Djaout. Au-delà d'une simple collaboration entre un peintre et un poète, Djaout y voyait un dialogue et des correspondances possibles entre les deux disciplines



artistiques... La même aspiration à la fusion entre l'écrit et l'image donne naissance à *L'Oiseau minéral*, recueil de huit poèmes de Djaout illustrés par Mohamed Khadda. Ce dernier donnera plus tard le même titre à une œuvre inspirée de la poésie de Djaout..., Parmi les fondateurs de la peinture algérienne moderne, Khadda est... celui dont Djaout se sentait le plus proche. Il appréciait chez lui l'effort de réflexion... et citait... ses écrits en guise d'éclairage dans ses articles. Il estimait également son engagement citoyen et son militantisme politique. Mais l'affinité entre les deux artistes... se situe pré-

cisément sur le plan artistique. L'auteur de *L'invention du désert* appréciait chez Khadda cette recherche d'absolu à travers le dépouillement des formes et de l'expression... Dans un autre article à propos des pionniers de l'art moderne algérien... Djaout admire... la révolte de «l'écorché vif», Issiakhem, et se laisse volontiers séduire par l'enchanteresse simplicité des compositions de Baya... S'agissant de Khadda,... Là encore, le poète trouve à lire dans la peinture... : «Le peintre, calligraphe et décrypteur, parvenu au terme de son alphabet et de sa lecture, peut enfin exhumer et nommer les veines et les rythmes souterrains, les signes essentiels du monde». Parmi les articles de Djaout, on retrouve... une interview, réalisée en 1981 pour *Algérie-Actualité*, où Issiakhem se confie longuement sur ses visions artistiques et ses jugements sur l'évolution de la scène artistique... fasciné par ce géant de la peinture qui se refusait à toute mystification... Le peintre revient sur les difficultés qu'il y avait à imposer un art pictural algérien... Il évoque... les espoirs de l'indépendance et la création de l'Union nationale des arts plastiques... Il juge... sévèrement l'usage abusif du signe sous prétexte,... de quête identitaire et le replace comme un élément parmi d'autres dans l'évolution d'un artiste. Interrogé sur l'évolution de son œuvre, Issiakhem répondra avec son sens de la formule cinglante : «Avant la guerre, c'était la souffrance, durant la guerre, c'était la souffrance et après la guerre, il y a eu encore la souffrance. Il y a une continuité dans mon œuvre.» Plus tard, Djaout rendra un vibrant hommage au peintre décédé en 1985 à travers un article intitulé *Faire avouer aux choses leur vérité*... Djaout s'intéressait également aux artistes de sa génération, tels que Rachid Koraïchi, Arezki Larbi,... La sculpture et la gravure trouvent également leurs places,... avec le graveur Mokhtar Djaâfer... Son séjour... à Paris permet à Djaout de connaître et de faire connaître les artistes algériens qui y vivent, à l'image de Rachid Khimoune, Abderrahmane Ould

Mohand,... ou du photographe Djamel Farès... De retour à Alger, Djaout poursuit sa prospection de nouveaux talents avec des articles sur la jeune Ferial Kouadria et Karim Sergoua «sur le sentier de la guerre»... Sur un plan plus large, Djaout a laissé des enquêtes de grande valeur sur l'usage de la calligraphie en peinture (*Devenir du signe*) et sur le marché de l'art algérien,... On lui doit également deux articles de réflexion... sur le devenir des arts plastiques. Le pre-

mier, intitulé *Où en sont les arts plastiques ?*, brosse un tableau... de la réalité de la scène artistique en 1981 entre l'exclusion des fondateurs et l'étouffement des nouvelles expressions par des institutions soumises à l'arbitraire des décideurs... Djaout enchaîne... une réflexion d'ensemble... depuis les peintures rupestres aux dernières expérimentations de l'art contemporain, pour interroger les raisons de la crise. L'article intitulé *Une mémoire mise en signes*,... se termine par des propo-

sitions pour le plasticien tel que l'impératif d'une «recherche de nouvelles sensibilités, de nouveaux langages et de nouveaux engagements pour la société dont il partage les interrogations et les espoirs». En parcourant les articles de Tahar Djaout, nous retrouvons les mêmes aspirations que dans ses œuvres littéraires pour un langage renouvelé et une expression libérée...

31 Mai 2014

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

COLLOQUE NATIONAL À LAGHOUAT SUR LA LITTÉRATURE FÉMININE D'EXPRESSION FRANÇAISE

Une écriture dérangementante ?

Arezki BOUHAMAM

L'écriture au féminin continue de susciter débat et questionnements. Le colloque organisé par l'université de Laghouat ouvre des pistes de recherches et de réflexion sur la représentation de la femme dans le roman écrit par des femmes, sur l'écriture dite féminine et sur les partis pris littéraires et artistiques des auteures.

Les écrivaines algériennes, une écriture émergente ou dérangementante ; l'écriture féminine dans ce qui a été appelé «la littérature d'urgence» dans les années 1990 ; l'héroïne dans les textes romanesques, entre source d'inspiration littéraire ou symbole du repère identitaire social... ce sont là les axes de réflexion abordés lors du Colloque national sur la littérature féminine d'expression française organisé... par le département de français de l'université Ammar-Télidji

Foudil Dahou (université Kasdi-Merbah de Ouargla).

C'est en paraphrasant Maïssa Bey, éminente femme de lettres qui a écrit plusieurs ouvrages, notamment des romans, que les organisateurs du colloque ont choisi de mettre en relief la problématique de la femme algérienne dans la littérature d'expression française. «Il a fallu qu'un jour, je ressente l'urgence de dire, de 'porter la parole', comme on pourrait porter un flambeau. C'était une nécessité devant la menace de plus en plus précise de confiscation de la parole. De la parole féminine, mais pas seulement. Je n'avais, je n'ai plus le droit de continuer à me complaire dans une contemplation trop souvent narcissique et stérile», disait cette écrivaine, qui a reçu le Prix des libraires algériens en 2005.

s'accordent toutes à dire que si ces voix qui s'élèvent de la littérature sont une évolution dans certaines sociétés dans lesquelles elles émergent, elle revêt une allure «d'indécence» dans la société comme la nôtre. C'est ainsi que dans la perception qu'on pourrait avoir de leurs écrits, on détecte dans leurs lectures une certaine tendance à la provocation ou une intention de



de Laghouat. En effet, durant deux jours, la femme algérienne écrivaine, l'écriture féminine, la femme dans la littérature... ont été autant de thèmes traités par d'éminents professeurs venus de Ouargla, Biskra, Oran, ainsi que d'autres universités du pays.

La participation d'Agnès Spiquel, professeur à l'université de Valenciennes, a sensiblement rehaussé les travaux de cette manifestation dont le comité scientifique a été présidé par le Pr

En effet, loin de l'idéologie féministe, l'émergence d'une voix au féminin dans la littérature algérienne d'expression française ne suit pas la même cadence que celle de la gent masculine. Sa représentation sociale la veut plus lente, peut-être moins audible. En brisant la parole latente à laquelle la tradition les astreint, ces femmes qui disent, se lancent dans une parole aventureuse.

La femme n'intervient-elle pas par sa féminité ou ce qu'elle en entend pour faire valoir sa position ? Les participantes au colloque

s'imposer sur la scène littéraire pour greffer une légitimité pourtant contestée, parce qu'elles s'extériorisent dans l'impudeur dont elles peuvent être accusées.

La reconnaissance de cette écriture prend souvent forme sur l'autre vie et n'atterrit dans la société que scellée dans une parole démunie de sa charge sémantique pour une perception plus symbolique

27 Avril 2014

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Il y a quelque temps, l'Algérie a perdu deux grandes dames. Il s'agit d'Eveline Safir Lavalette et de Lucette Safia Hadj Ali Larribère, fille du Dr. Larribère d'Oran, pionnier de l'accouchement sans douleur. Ces deux résistantes ont milité auprès du peuple algérien durant la guerre de libération et après l'indépendance, notamment pendant la décennie noire.

Pour ce numéro nous espérons leur rendre hommage.

LA REDACTION

JUSTE ALGÉRIENNE. COMME UNE TISSURE

Une trajectoire remarquable

SARA KHARFI

...Éveline Safir Lavalette est issue d'une famille vivant en Algérie depuis trois générations, qui a, dès son plus jeune âge, pris conscience de l'injustice du système colonial, et qui s'est engagée, en 1955, pour l'indépendance de l'Algérie. Dans son témoignage, *Juste Algérienne*. Comme une tissure (paru en juillet dernier aux éditions Barzakh), Éveline Safir Lavalette, qui a eu diverses activités au sein du FLN, raconte avec beaucoup de pudeur ses années de prison, son internement, sa réalité après l'indépendance de l'Algérie, la décennie noire, l'Algérie d'aujourd'hui, par le biais de textes écrits entre 1956 et 2013 (et qui n'ont été que très rarement repris). Mais la moudjahida ne se regarde pas écrire, elle ne s'embarrasse pas de commentaires ni d'explications, elle nous livre plutôt des fragments, des morceaux épars d'une trajectoire hors du commun, et nous laisse reconstituer le puzzle, réécrire le scénario d'une vie à laquelle on s'identifie pleinement. Lorsqu'Éveline évoque ses années de prison, et alors qu'on s'attend à ce qu'elle nous raconte les tortures, les tourments et le supplice des prisonnières, on est surpris de lire des histoires minuscules, des histoires du quotidien, de splendides fils d'humanité entre les prisonnières, que rien ne pourra jamais rompre. Lorsqu'elle évoque la décennie noire et la situation difficile qu'elle vit -un déracinement puisque contrainte de quitter sa maison-, elle met l'accent sur la dimension humaine à travers le remarquable



courage des citoyens et la solidarité. La dimension humaine atteint son apogée. Car Éveline Safir Lavalette célèbre la vie, c'est ce qui l'intéresse en réalité. Au fil des pages se dessine le portrait d'une femme qui a aimé la liberté au point d'accepter de donner ce qu'elle a de plus cher, sa vie, pour cet idéal. Cependant, c'est entre les lignes, dans les non-dits qu'on arrive à déceler le sens profond et intime des textes, incroyablement bien écrits d'Éveline Safir Lavalette, qui se livre et s'ouvre à ses lecteurs pour partager son histoire et transmettre son témoignage. Ses silences sont saisissants. Ce qu'elle ne dit pas est plus fort, troublant, bouleversant. La préfacière Ghania Mouffok note que «ce livre vient d'un long silence.» On pourrait compléter cette phrase en soutenant que c'est un genre de silence qu'on n'a aucunement envie de troubler,

de perturber. Il y a une force incroyable et désarmante, une inspiration, qui se dégage de *Juste Algérienne*... Mais Éveline utilise le pronom «Elle» -qu'elle alterne parfois avec le «Je»-, un jeu de rôle qui donne le sentiment qu'Éveline parle à la fois d'une autre personne, d'une douloureuse expérience, qui est une part intime d'elle-même, et en même temps une autre vie qu'elle aurait vécue. Éveline est «elle» et toutes les «elles» à la fois. Et elle nous offre un texte remarquable d'intensité et de maîtrise littéraire. Un texte qui exprime à merveille la constance d'une femme, son sens aigu de la justice, et son incroyable sensibilité.

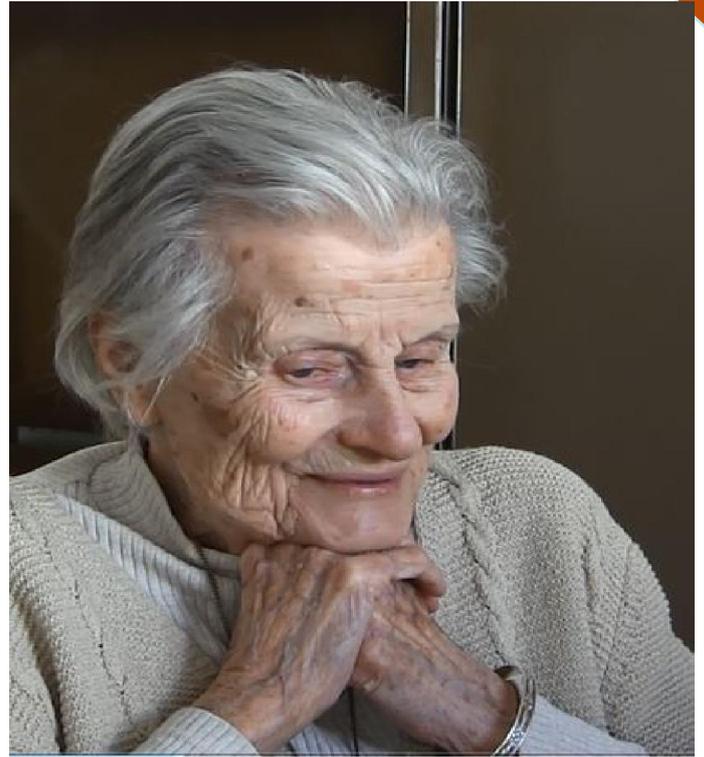
13

LE DROIT DE SAVOIR. LE DEVOIR D'INFORMER
LIBERTE
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

10 Septembre 2013

LUCETTE !

M. Benchicou



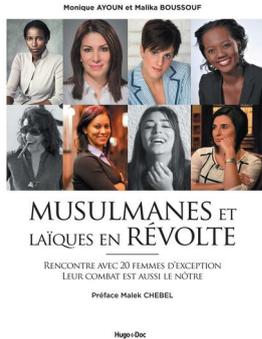
Elle m'avait appris l'histoire, la géographie et deux ou trois petites choses dont je saurai plus tard qu'elles m'avaient servi de lanternes quand dans ma vie il faisait nuit. C'était en 1971, à Alger, sous Boumediene, Lucette venait en Deux chevaux, «ma brouette pour aller chaque samedi à Cherchell»... On ne savait jamais. Du reste, Lucette ne parlait ni de Cherchell, ni du PAGS, ni même de politique, seulement d'histoire, de géographie, de la pluie parfois, du mauvais temps et du bac. J'étais son meilleur élève, ce qui ne m'ouvrait droit à rien, seulement à des remontrances : «Ne dors pas sur tes lauriers !» C'était la combattante qui parlait, mais moi, en retard d'une époque, je parlais à la prof. Elle avait des cheveux blonds, des yeux rieurs, un optimisme exaspérant, une vitalité de jeune fille. «Tu as compris ? Ne dors pas sur tes lauriers !» Non, Lucette, c'est promis ! Des yeux rieurs, un sourire éternel accroché aux lèvres d'une belle bouche. Comment y voir le portrait d'une dame à la vie si dure, aux idéaux si intransigeants ?

Lucette, moudjahida, journaliste engagée à l'hebdomadaire du Parti communiste algérien, puis à Alger Républicain en 1952. Elle ne parlait pas de cela, Lucette. Jamais. Seulement d'histoire, de géographie, de la pluie et du beau temps. Elle ne parlait pas de la guerre. Elle l'avait faite du côté du FLN. Elle ne parlait pas de torture. Ni de Bachir. Ni de Cherchell. Ni d'Ain-Sefra: «Je jure sur la haine et la foi qui entretiennent la flamme que nous n'avons pas de haine contre le peuple français». Bachir Hadj Ali écrivait-il pour Lucette . Sans doute. « Je jure sur l'angoisse démultipliée des épouses que nous bannirons la torture et que les tortionnaires ne seront pas torturés». Elle ne parlait pas de cela. Non jamais.

Elle ne parlera plus de rien. Lucette est morte. Il n'y a brusquement rien à dire. Tout a été dit.

[BIBLIOGRAPHIE]

Musulmanes et laïques en révolte Monique Ayoun et Malika Boussouf préface Malek CHEBEL

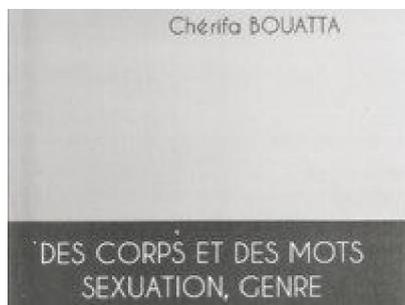


Editions Hugo-doc, 2014

Elles sont tunisiennes, égyptiennes, libyennes, maliennes, syriennes, afghanes, algériennes... Elles se battent pour l'égalité, la laïcité et la démocratie. Leur combat est aussi le nôtre.

Des corps et des mots. Sexuation, genre et violences conjugales

Chérifa Bouatta



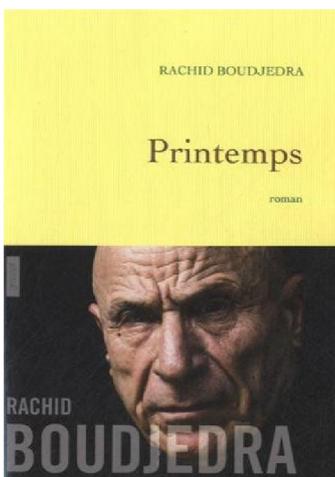
Editions SARP, 2014

L'ouvrage, de 375 pages, est une réflexion sur la sexuation, se fondant sur plusieurs travaux, antérieurs et actuels, de l'auteure et sur des recherches de psychologues, psychiatres et psychosociologues.

Printemps

Rachid Boudjedra

Editions : Grasset et Barzakh 2014



Ce roman est l'histoire de deux femmes, l'une algérienne et l'autre espagnole. C'est aussi une histoire de destin, dans lequel on perçoit les conséquences du "printemps arabe", et les révolutions. Selon Rachid Boudjedra, "ces révolutions ne le sont pas. Ce sont des émeutes tout bêtement, stupides dont on a vu le résultat aujourd'hui"

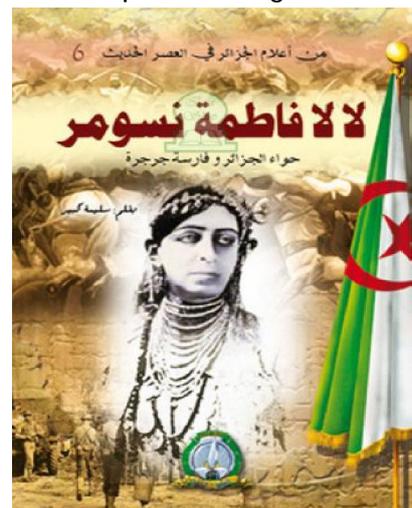
[FILM]



Lalla Fadhma N'Soumer

Le pari était risqué pour Belkacem Hadjadj. Faire un film sur cette grande héroïne de la résistance algérienne en Kabylie (1830 — 1863) n'est pas une sinécure. Il fallait — et c'est une question de crédibilité — recourir aux grands moyens. Il fallait recruter une actrice professionnelle d'envergure pour incarner le rôle de Lalla Fadhma surnommée dans le milieu universitaire, la « Jeanne d'Arc kabyle ».

D'après l'ouvrage :



[Music]

Cameleon Cameleon 2

